

C'est en 1415 que Bringuier de Galand, sénéchal de Castres dès 1381, pour le Comte de Bouchard de Vendôme, acheta la terre de La Case en Sénégats au seigneur de Brassac Aymeric Sicard. A l'un de ses fils, Pierre, il légua à sa mort en 1420, par testament, les biens de sa femme, Antoinette, dont le château de La Caze en Sénégats avec tous les droits qu'il avait sur les territoires de Lacaze, Sénégats et sur la juridiction de Vabre. C'est la première mention du château de Lacaze. Son fils Antoine lui succéda en 1506. Le petit fils d'Antoine, encore prénommé Antoine, joua un rôle assez important dans les luttes Calvinistes de l'époque, eut 2 filles, dont Madeleine, Dame de Lacaze (1583-1646), qui réunira en 1593 par son mariage avec Henri II de Bourbon-Malauze le blason d'azur au chevron d'or, accompagné de trois épis des Chalon, aux armes de France « à la bande de gueules » des Bourbon-Malauze ; elle apportait en dot, outre Lacaze, les fiefs de Sénégats, Vabre... La maison de Bourbon-Malauze était de sang royal, descendant, comme les autres Bourbons, de Robert de Clermont, sixième fils de St Louis..

Henri II fut le filleul d'Henri le Grand, roi de Navarre. Il était « un seigneur d'une force prodigieuse, d'un courage intrépide et d'une valeur héroïque ». Il commença son apprentissage militaire sous Henri IV, fut soldat aux gardes puis, en 1602, gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIII le confirma dans cette charge en 1611 et il érigea en marquisat la baronnie de Malauze en 1612. En 1616, il le nomma capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances.

Lorsque le duc de Rohan souleva les calvinistes de Rouergue et d'Albigeois, il sut attirer à son parti le marquis de Malauze qui, par ordre du duc et des Eglises réformées, fut établi en 1622 gouverneur des colloques d'Albigeois et de Rouergue, et, pour soutenir ce parti, livra divers combats considérables. Louis de Bourbon-Malauze, son fils, né en 1608, était un homme très différent. De belle prestance, de grand cœur, spirituel, ami des arts et des lettres, il fut d'abord attaché à la maison du duc d'Orléans qu'il accompagna en 1644 au siège de Gravelines et à ces fameuses campagnes des Flandres où les français accomplirent de si hauts faits d'armes. Il y donna de si grandes preuves de sa valeur que le roi, pour l'en récompenser, érigea en sa faveur le marquisat en comté par des lettres en forme de charte du mois d'avril 1647. Les châtelainies de Vabre, Viane, le bourg et le château de Gijounet y étaient annexés pour former un fief unique.

Il habitait le château à la mort de son père et le fit restaurer. En 1677, un inventaire fut dressé. Il avait « un beau château, fort bien ajusté et très bien meublé ; on y remarquait une tapisserie d'Aubusson en huit pièces représentant les amours de Cléopâtre, 12 tableaux : les 4 saisons et huit paysages ; un cabinet en écaille de tortue avec 47 serrures et un bois de cheminée en sculpture peinte représentant Joseph et la femme de Boutiffade (?) qui devait servir à la salle neuve du château de La Case ». En 1658, le roi Louis XIV rajoute Réalmont à ses nombreuses seigneuries.

Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc dira plus tard : « il n'y a pas de maison plus distinguée par sa naissance que celle de M. le marquis de Malauze, dans le diocèse de Castres. La maison de Malauze touchait alors à son apogée de richesse et de puissance. Les Malauze avaient 56 200 livres de revenus.

Notons qu'il y avait en 1667 à Lacaze un moulin à blé, un moulin foulon au Mas et un martinet pour le cuivre à La Mouline. A Gijounet, on trouvait également une mouline où l'on travaillait le fer de Montroucou (5 établissements de ce genre étaient installés dans la région).

Voici un acte notarié qui donne à la fois idée du vocabulaire de l'époque, de l'importance du seigneur du lieu et relate une information historique : il confirme l'existence du moulin à foulon permettant de fabriquer du tissu et d'un autre permettant de moudre le blé. Cette double utilisation de la rivière donnant quelques soucis pratiques : il fallut bien faire une écluse, et irriguer les eaux de façon à faire tourner les deux moulins...

« L'an mil six cens quatre vingt dix huit et le second jour du mois de décembre après midy au lieu et comté de la Caze et dans le chasteau dud lieu(...), Régnant nostre souverain prince Louis par la grace de dieu Roy de France et de Navarre, a été constitué en sa personne très haut et très puissant Seigneur Monseigneur Guy Henri de Bourbon marquis de Malauze, Comte de la Caze (...), brigadier des armées du Roy, lequel de gré a baillé au sieur Jacques Mounier, savoir est la construction d'un moulin foulon avec une tonne sur la rivière de Gijou et au bout de l'allée de Mayonnette, que led sieur Monier sera tesnu de faire bastir avec bonne pierre du pays, chaux et sable (...), couvert de bonne ardoize, avec vues et portes nécessaires bien menuyziées (...) et tout ce quy est nécessaire pour deux foulons pour pouvoir travailler et facturer les estoffes comme sera tenu de faire faire une escluze et chaussée dans la rivière d'une hauteur quy ne puisse pas arrester le fuyant du moulin a bled que led seigneur a au dessus, lequel restera libre de faire le canal qui doit porter l'eau au foulon(...) »

A. Combes nous dépeint le possesseur de ces domaines menant à Lacaze une existence des plus larges, en tout simplicité. Les meubles commodes mais peu somptueux « beaucoup de lits avec des couches molles et chaudes, des tentures propres à amortir la froidure des murs extérieurs, de larges cheminées d'où rayonnait, à force de bois, un calorique abondant, des tables constamment fournies à profusion, quoique sans recherche, au moyen des produits de la chasse et de la pêche. » Il possédait bien, il est vrai, 436 livres de vaisselle d'argent, mais son luxe était surtout les armes dont il avait réuni une remarquable collection. « un sabre de Damas à lame dorée donné par Henri IV à son filleul Henri II de Malauze, 10 épées de combat dont une en Damas avec son poignard pour la chasse au sanglier et 2 épées de parade ; 40 fusils, carabines et mousquetons de toutes provenances, 8 pistolets, une arbalette à crochet, 8 cuirasses avec casques, hausse-cols, brassards, tassettes, cuissards, gantelets et rondaches pour la bataille, sans oublier 3 cors de chasse et 2 tambours » ! Louis de Bourbon mourut à Paris au Luxembourg le 1<sup>er</sup> janvier 1667, à l'âge de 60 ans. Son corps fut rapporté à Lacaze dans un cercueil de plomb et mis dans le tombeau héréditaire.

Le fils aîné, Guy Henri III de Bourbon, issu d'un deuxième mariage de Louis avec Madame Elisabeth de la Tour d'Auvergne, sœur du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne, né en 1654 fut aide de camp de Turenne et brigadier des armées du Roy en 1688. Il abjura le calvinisme à Paris en 1678 entre les mains de Bossuet, alors évêque de Condom. Il hérita par alliance de tous les biens du marquis de Cardaillac et Lévis, comte de Lautrec, baron de Gaix, Labruguière et autres lieux, ce qui rendit les Malauze possesseurs en Albigeois de presque tous les grands fiefs du Dadou à la Montagne Noire. Possesseur de cette fortune considérable pour l'époque, Guy Henri III vécut au sein de nos montagnes avec un faste princier. Son premier soin fut de faire enlever de son blason cette fatidique barre de bâtardise qu'un arrêt du Chatelet l'obligea à rétablir. Il apporta, dit A. Combes « au château de somptueuses améliorations, décora la grande salle du château des portraits de ses ancêtres. Dans ce pays glacial, il fit planter une vigne, établit à grands frais une orangerie, un manège, des écuries dont une seule logeait plus de 80 mulets. Il organisa des chasses presque royales ».

C'est durant les dernières années de la vie de Guy Henri III de Bourbon Malauze que se rattache la légende populaire de la fille sauvage du Roc de las Cayroulèses. (On pourrait tout à fait faire un parallèle avec l'histoire de Geneviève de Brabant)

A.Combes la raconte ainsi : « suivant cette légende, une jeune et belle enfant aurait vécu longtemps dans cet endroit sans autre secours que ceux qu'elle se procurait elle-même. Découverte un jour au sein de la forêt de Sahuzet, par la meute du seigneur, elle échappe à toute poursuite grâce à son agilité naturelle et à sa connaissance parfaite des lieux. Les efforts déployés pour s'approcher d'elle, la surprendre, s'en rendre maître étaient depuis restés sans résultat. Après avoir tenté, mais vainement, de la séduire, tour à tour par l'appât de la bonne nourriture, par l'attrait de la musique, par quelques objets de religion, on imagina de déposer sur le bord de la rivière au milieu des débris d'une grève découverte, une paire de souliers rouges bien brillants presque justes et liant au coup de pied par des chaînettes d'argent. La jeune sauvage ne tarda pas à s'en approcher, à les examiner avec curiosité et à les retourner avec méfiance mais bientôt aussi à les essayer. Ses pieds s'engagèrent successivement dans l'un et l'autre. Joyeuse, émerveillée, pleine d'orgueil, elle exprimait déjà ses sentiments par des cris et par ses gestes lorsque des hommes apostés accoururent pour s'emparer d'elle. Amenée au village, confiée aux soins d'une personne charitable, elle se convertit, se civilisa et mourut, ajoute la légende, en odeur de sainteté après une longue vieillesse. »

Cette légende possède, comme beaucoup, une seconde version et une parodie. Dans le premier cas, un piqueur en devint amoureux et de dépit de ne pouvoir l'aborder, il lança 100 chiens qu'il conduisait à sa poursuite. Dans le second, c'est elle, au contraire, qui poursuivait un berger de ses assiduités au point qu'il dut se mettre sous la protection de St Jean del Frech, petite chapelle située dans la commune, non loin du village.

Elle était peut-être en réalité la fille de quelque camisard fugitif dont le père avait péri dans la montagne...

Guy Henri III de Bourbon Malauze mourut en 1706 au château de Lacaze. Son fils Louis Auguste fut colonel du régiment d'Aginois en 1719 et brigadier des armées du roi en 1740. Il laissa la réputation d'être un grand chasseur, un intrépide buveur, un mangeur insatiable et un endiablé trousseur de cottes « en un mot, véritable enfant de la Régence qui avait formé son esprit et son cœur ».

Il mourut sans descendance, en 1741.

Son frère Armand hérita des domaines. Brigadier des armées du roi, il mourut de ses blessures en Italie en 1744. La comtesse de Poitiers, demi-sœur de Louis Auguste, fut maintenue en jouissance de la succession sous bénéfice d'inventaire, le fief étant très obéré. Une partie fut revendue ensuite pour payer les dettes et, jusqu'à la révolution où il fut morcelé, on paya le restant des revenus aux héritiers.

Les archives des Bourbon-Malauze, inventoriées en 1670 par ordre d'Henriette de Duras, veuve de Louis de Malauze, se trouvaient dans une pièce du Pavillon, située au 1<sup>er</sup> étage, au bout de la galerie. Elles furent vendues après la révolution à un débitant de tabac et ont servi à faire des cornets. Le fils de l'acquéreur affirma que son père les avait achetées au poids, et qu'il y en avait 18 quintaux...